

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie I: Éléments obligatoires</b>	I.1 Numéro du document <b>FR-BIO-10.250-0016689.2025.001</b>				I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs	
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs		I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle			
	Nom	<b>COCEBI - COOP AGRICOLE CEREALES BIOBOURGOGNE</b>		Autorité	<b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10)</b>	
	Adresse	<b>RTE DE NOYERS 89310 Nitry</b>		Adresse	<b>1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie</b>	
	Pays	<b>France</b>	Code ISO	<b>FR</b>	Pays	<b>France</b>
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs			I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation</li> <li>• Distribution / Mise sur le marché</li> <li>• Stockage</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• (e) Aliments pour animaux           <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de production:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> <li>- production de produits en conversion</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine           <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de production:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- production de produits biologiques</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux           <ul style="list-style-type: none"> <li>Méthode de production:               <ul style="list-style-type: none"> <li>- production biologique, sauf durant la période de conversion</li> <li>- production durant la période de conversion</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>		
<p>Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.</p>						
I.7 Date, lieu			I.8 Validité			
Date	27 mai 2025 09:14:24 +02 (Europe/Luxembourg)	Nom et signature <b>BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE</b>	Certificat valable du	<b>16/04/2025</b>	au <b>31/03/2027</b>	
Lieu	<b>Courbevoie (FR)</b>					

**Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques**

<b>Partie II: Éléments facultatifs spécifiques</b>	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Aliments pour animaux de ferme - Balles d'épeautre, petit épeautre et d'avoine, Issus de triage des grains travaillés	Biologique
	Aliments pour animaux de ferme - Balles d'épeautre, petit épeautre et d'avoine, Issus de triage des grains travaillés	En conversion
	Céréale ou oléoprotéagineux préparé - Céréales, oléagineux, protéagineux, fourragères	Biologique
	Céréale ou oléoprotéagineux préparé - Céréales, oléagineux, protéagineux, fourragères	En conversion
	Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail - Aliments pour animaux (Aliment pour animaux utilisable en agriculture biologique)	Biologique
	Commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail - Semences de céréales, oléo protéagineux, fourragères	Biologique
	Commerce de gros non spécialisé de denrées alimentaires, boissons - Farine de céréale et protéagineux, flocons de céréale et protéagineux	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées	<p>Activité Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5</p> <p><b>Préparation</b> Prestation d'élaboration de produits du travail des grains - Inertage, congélation de graines • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</p> <p><b>Préparation</b> Prestation d'élaboration de produits du travail des grains - Triage, Dé corticage, Cassage de céréales et graines, Séchage, Conditionnement • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</p> <p><b>Stockage</b> Stockage en silo - Stockage de céréales et graines • Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées</p>	
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	<p>Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC</p> <p>Hyperlien vers le certificat d'accréditation <a href="https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf">https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf</a></p>	
II.9 Autres informations		